Règlement du Trophée Régional JEUNES
De la Ligue Grand Est de Badminton

INDICE DE REVISION	DATE D'APPLICATION	OBJET DE LA REVISION
Z	[redacted]	Projet
A	01/09/2023	Saison 2023/2024
B	01/09/2024	Saison 2024/2025
C	01/09/2025	Saison 2025/2026
D	01/09/2026	Saison 2026/2027
E	01/10/2026	Addendum Saison 2026/2027
F		
G		
H		
I		

REDACTEURS
Responsable de la CRJ Grand Est

DESTINATAIRES
Membres de la CRJ LGEBaD, Présidents des CODEP de la LGEBaD, les clubs participants et salariés LGEBaD.

SOMMAIRE

1. OBJET……3

2. DOMAINE D'APPLICATION……3

3. REFERENCES……..3

4. DEFINITIONS……...3

5. DESCRIPTION DETAILLEE……..4

ART. 1 INSCRIPTIONS ET TARIFS……..……..5

ART. 2 QUALIFICATIONS……..…..6

ART. 3 REMPLACEMENTS.....……...8

ART. 4 ORGANISATION DE LA COMPETITION….……...9

ART.5 FORFAITS……...……..…9

1. OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler le Trophée Régional Jeune de la ligue Grand Est de Badminton.

Il précise les modalités d'inscription, de participation et de qualification à cette compétition.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

3. REFERENCES

Principes sportifs 03.01: Règlement Général des Compétitions.

4. DEFINITIONS

CODEP : Comité Départemental.
CRHN : Commission Régionale Haut-Niveau.
CRJ : Commission Régionale Jeunes.
ETR : Equipe Technique Régionale.
JA : Juge-Arbitre.
LGEBaD : Ligue Grand Est de Badminton.

5. DESCRIPTION DETAILLEE

Le Trophée Régional Jeunes est une compétition officielle individuelle organisée par le LGEBaD sur 2 à 4 étapes chaque saison dans les catégories d'âge suivantes :

- Poussin
- Benjamin
- Minime

Chaque TRJ se déroule sur un weekend pour tous ces tableaux et dans les disciplines : simple et double uniquement.

La participation à cette compétition est soumise à qualification d'après l'art.2. Les modalités d'inscription sont décrites dans ce règlement.

Les TRJ de la ligue Grand Est de Badminton sont inscrits dans le calendrier général des compétitions diffusé par la LGEBaD et leur gestion est confiée par la LGEBaD à la CRJ.

Salarié LGEBAD référent
Contact à privilégier
Grégoire MULLER
Tél. : 06 88 91 01 73
Courriel : gregoire.muller@lgebad.com

Pour la LGEBaD
Responsable de la Commission Régionale Jeunes compétitions
Courriel : crj@lgebad.com

ART.1 INSCRIPTIONS ET TARIFS

1.1 Seuls peuvent être admis à participer au TRJ les joueurs de la LGEBaD et des ligues limitrophes (Hauts de France, Ile de France et Bourgogne Franche Comté) licenciés à la Fédération et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates du trophée.

1.2 Les joueurs peuvent participer au TRJ dans leur catégorie d'âge, ou dans une catégorie d'âge supérieure à condition que les critères de qualification le leur permettent (Art.2).

1.3 L'inscription à cette compétition est ouverte aux catégories d'âges suivantes : minibad, poussins, benjamins, minimes dans les tableaux suivants :

- Poussins
- Benjamins
- Minimes

Dans les tableaux benjamins et minimes, les tableaux de simple sont scindés en 1ière et 2ième année si le nombre de joueurs le permet (Art.5.3). En poussin, 1 tableau de simple est proposé chez les garçons 2e année, ainsi qu'1 tableau de simple chez les garçons 1ère année. Chez les filles poussines, elles pourront s'inscrire en simple, et la CRJ ventilera ces inscriptions par le rang (côte) en plusieurs Top (Top A / Top B / …), les x premières en Top A, les y suivantes en Top B, etc..

1.4 Les 2 disciplines : simple et double sont proposées dans tous les tableaux. Il n'y a pas de mixte. En poussin, du double intergenre est proposé, en plus du double homme et double dame. On peut uniquement participer sur 2 tableaux, soit 1 tableau de simple et/ou 1 tableau de double. Pour les doubles, on ne peut s'inscrire que dans un seul tableau de double.

1.5 Le joueur / la paire vainqueur du TRJ précédent ne peut participer au TRJ immédiatement suivant que dans la catégorie d'âge supérieur dans la/les discipline(s) qu'il a remporté. Aussi, les vainqueurs d'un TRJ sont qualifiés pour le TRJ suivant, en catégorie supérieure. Cas particulier des tableaux de simple minime 2 et de double minime : Un joueur qui remporte deux TRJ en simple minime 2, ou une paire qui remporte deux TRJ en double minime ne peuvent plus participer au(x) TRJ restant(s) dans cette ou dans ces discipline(s).

1.6 Les inscriptions se font sur BadNet.org et impérativement en se connectant avec un compte « club » ou « CODEP ». Aucune inscription individuelle n'est prise en compte par la CRJ. Les inscrits doivent avoir leur licence FFBaD à jour, soit au plus tard le jour de la date limite d'inscription, soit pour les inscriptions tardives dans le cadre des articles 1.12 et 1.13, la veille du tirage au sort.

1.7 Les joueurs sans partenaire peuvent s'inscrire en « recherche partenaire » dans les disciplines de double, la constitution éventuelle des paires et le mode de qualification est décrit dans Art. 2 et 3.

1.8 Une paire de double associant des joueurs de deux clubs différents doit faire l'objet d'une double inscription par les deux clubs concernés afin d'être validée.

1.9 Les frais d'inscriptions sont de : 14€ pour 1 tableau / 17€ pour 2 tableaux

1.10 Les frais d'inscription sont à la charge des clubs ou CODEP et payable à l'organisateur lors des inscriptions.

1.11 Le club/CODEP organisateur fournit les volants durant toute la compétition.

1.12 A partir de la fin de la date et heure limite d'inscription, et tant que le jour du tirage au sort n'est pas atteint, et uniquement en cas de tableaux incomplets, alors il sera possible de rajouter des inscriptions dans les tableaux incomplets (via un mail à : crj@lgebad.com). Dans ce cas, c'est l'ordre chronologique qui sera retenu.

1.13 A partir du jour du tirage au sort, plus aucune inscription ne sera admise.

ART.2 QUALIFICATIONS

2.1. En simple :

- Poussins :
  - Si le nombre de joueurs est suffisant, 12 joueurs sont qualifiés en garçons poussin 1 et autant en garçons poussin 2.
  - En poussine, il y aura 24 qualifiées en simple, qui seront ventilés en plusieurs Top (Top A / Top B / …).
- Benjamins et minimes : si le nombre de joueurs est suffisant, 12 joueurs sont qualifiés en benjamin 1, autant en benjamin 2, autant en minime 1 et autant en minime 2.

2.2. En double :

- Poussins : si le nombre de paires est suffisant, 12 paires sont qualifiées chez les garçons, 12 paires chez les filles et 12 en série intergenre.
- Benjamins et minimes : si le nombre de paires est suffisant, 12 paires sont qualifiés.

2.3. Tableau récapitulatif :

TRJ SAISON 2026 / 2027

Tableau du nombre de places

		SIMPLES			DOUBLES		
		SH	SD	SI*	DH (Paires)	DD (Paires)	DI* (Paires)
P	Poussin 1	12	24		12	12	12
	Poussin 2	12					
B	Benjamin 1	12	12		12	12	
	Benjamin2	12	12				
M	Minime 1	12	12		12	12	
	Minime 2	12	12				
	Total	72	72	0	36	36	12
	Total place	144			84		
	Total en joueurs	144			168		

SI* = Simple Intergenre DI* = Double Intergenre

2.4. Mode de qualification :

Sur le TRJ 1 et en dehors des vainqueurs du TRJ 1 pour le TRJ 2, du TRJ 2 pour le TRJ 3 et du TRJ 3 pour le TRJ 4 :

- C'est le CPPH qui permet d'établir la liste des joueurs qualifiés dans les tableaux benjamins et minimes.
- Cas particulier des minibad/poussins en l'absence de CPPH :
  - Dans les tableaux benjamins :
    - Les joueurs poussins sont intégrés dans les tableaux benjamins selon leur classement sur Poona (poussins/benjamins confondus) à la date de prise en compte du CPPH ou s'il reste des places après qualification de l'ensemble des benjamins inscrits.
  - Dans les tableaux poussins :
    - C'est le classement poussin sur Poona à la date de prise en compte du CPPH qui permet de désigner les joueurs qualifiés.

- Les joueurs minibad sont intégrés dans les tableaux poussins selon leur classement sur Poona (minibad/poussins confondus) ou s'il reste des places après qualification de l'ensemble des poussins inscrits.

- En cas d'égalité au CPPH (ou classement Poona pour les poussins), c'est le joueur ou la paire le (ou la) plus jeune qui est qualifié(e).

2.5. Cas des joueurs issus des ligues limitrophes :

- La LGEBaD accepte des joueurs issus de ligues limitrophes (Hauts de France, Ile de France et Bourgogne Franche Comté) dans la limite de :
  - 2 joueurs/paires (paires complètes, ou si incomplètes 4 joueurs dans les doubles), dans les tableaux poussins, benjamins et minimes

- Pour se qualifier les joueurs concernés devront répondre aux processus de qualification décrits dans en 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4.

- S'il reste de la place dans les tableaux, alors on peut accepter plus de joueurs des autres régions limitrophes (départagé au CPPH ou rang).

- Si le tableau est complet, en tenant compte des places attribuées au Ligue limitrophe, les joueurs supplémentaires des Ligues limitrophes peuvent tout de même avoir leurs joueurs inscrits dans liste des remplaçants, classés alors après les joueurs de la Ligue organisatrice.

2.6. La CRJ se réserve le droit d'augmenter le nombre de place disponibles dans un ou plusieurs tableaux, selon le nombre de participants inscrits, ainsi que le nombre de terrains disponibles.

ART.3 REMPLACEMENTS

3.1 Dans tous les cas, en double, si un joueur se retire avant la date du tirage au sort ou déclare forfait, c'est la paire complète qui est déclarée forfait.

3.2 En cas de forfait après le tirage au sort mais avant le jour de la compétition :

1. C'est le 1ier joueur/paire remplaçant qui est repêché.

2. En double, en l'absence de paire(s) remplaçante(s), les joueurs inscrits en « recherche partenaire » ou les joueurs dont le partenaire était forfait, sont associés et repêchés selon le CPPH ou classement Poona pour les poussins.

3. Dans tous les cas, aucun joueur qui n'était pas inscrit dans une discipline ne peut être repêché aussi bien en simple qu'en double.

4. En l'absence de remplaçant, le tableau est confectionné avec le nombre de joueurs qualifiés restant.

3.3 Après le tirage au sort, les joueurs/paires repêchés remplacent les joueurs/paires forfaits place pour place au fur et à mesure de la connaissance des forfaits.

3.4 En cas de forfait le jour de la compétition : le JA en lien avec la CRJ fait appel aux joueurs/paires remplaçants présents dans la salle dans les conditions de l'article 4.2 et du

3.5 Les désistements des remplaçants sont possibles à tout moment, et sans justificatif à fournir, en informant préalablement l'organisateur par mail : crj@lgebad.com

ART.4 ORGANISATION DE LA COMPETITION

4.1 Simple :

- En poussin, benjamins et minimes, avec 7 terrains les simples se jouent en poules avec 1 ou 2 sortants suivies d'un tableau à élimination directe. En cas de tableaux incomplets, l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le nombre de sortant par poule.
- Avec au-moins 9 terrains, il y aura partout 2 sortants.

4.2 En double :

- Dans toutes les catégories, s'il y a 7 terrains, les doubles se jouent en poules avec 1 ou 2 sortants, suivies d'un tableau à élimination directe. En cas de tableaux incomplets, l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le nombre de sortant par poule.

- Avec 9 terrains, on aura 2 sortants partout.

4.3 Un tableau de moins de 4 joueurs/paires est soit annulé soit fusionné avec la série du dessus ou du dessous, ou fusionné dans la même série si c'est une catégorie ou un tableau intergenre est proposé.

4.4 La place attribuée aux joueurs dans les tableaux est basée selon le CPPH (ou classement Grand Est Poona pour les poussins) des joueurs/paires à la date de prise en compte du CPPH.

4.5 La CRJ, en accord avec le JA, peut désigner « têtes de série » des poussins surclassés en benjamins dans les tableaux benjamins, même en l'absence de CPPH.

4.6 4 têtes de séries sont désignées dans les tableaux constitués de 16 joueurs et plus et 2 têtes de séries dans ceux de moins de 16 joueurs. Néanmoins, on placera en tête de poule 3 et 4, les deux joueurs (ou paires) qui sont 3^{e} et 4^{e} en nombre de point (ou au rang pour les poussins).

4.7 La séparation des joueurs/paires d'une même provenance dans les tableaux en élimination directe ne se fait que pour le 1ier tour.

Le niveau de séparation à prendre en compte au moment du tirage au sort est le CODEP du joueur. Pour les doubles, seules les paires de même CODEP sont considérées comme étant d'une même provenance. Un affinage sera réalisé pour éviter que tous les jeunes d'un même club soient dans la même partie de tableau.

4.8 Dans la mesure du possible le simple se fera intégralement le samedi, et les doubles le dimanche. Si ce n'est pas réalisable, le simple se fera sur 2 jours, et les doubles le dimanche.

ART.5 FORFAITS

Tout forfait doit être justifié après le tirage au sort (sauf les remplaçants).

Chaque participant inscrit doit connaitre les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (art. 2.17 du RGC). Il devra prévenir l'organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard, par tout moyen dans les 5 jours suivant le dernier jour de la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton, par mail à : forfait@lgebad.com
Le justificatif du forfait est à déposer dans les 5 jours suivant le dernier jour de la compétition sur MYFFBAD ;
A noter : un joueur sur liste d'attente est considéré comme non inscrit et n'a pas à fournir de justificatif s'il n'est plus disponible.